



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 23 mars 2016**

Le Conseil municipal convoqué le 15 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 23 mars 2016 à 20h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour :**

- Budget principal, Lotissement, Services Eau et Assainissement :
  - Présentation et adoption des comptes de gestion 2015,
  - Présentation et adoption des comptes administratifs 2015,
  - Adoption des affectations des résultats 2015,
- Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2016,
- Point sur les travaux en cours et à programmer,
- Point sur l'avenir du bureau de poste,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement,
- Droit de chasse du Val Guyot,
- Convention relative au partenariat de la Médiathèque et l'EHPAD,
- Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Messieurs Pierre BELBEZIER et Daniel MARCHAL, Mademoiselle Julia MOLARD, excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Avant de statuer sur l'ordre du jour, le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une lettre de Pierre BELBEZIER. Celui-ci vient d'intégrer un centre de secours près de chez lui. Son épouse a été mutée à proximité de son logement de fonction où ils sont maintenant installés. Il est d'accord pour que Daniel MARCHAL le remplace au SIVOS.

Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats survenus en Belgique.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2016.**

Les conseillers présents à cette séance émargent le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

# Présentation et adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2015

## Commune, Services Eau et Assainissement, Lotissement Saint Jacques

### Comptes de Gestion

Délibération n° : D201620

<b>Objet de la délibération</b>
Adoption des Comptes de Gestion 2015
<b>A la majorité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 1
Mme Magali ZED s'abstient

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2015 concernant les budgets suivants :

- Commune d'Arc en Barrois,
- Service d'Eau,
- Service d'Assainissement,
- Lotissement Saint Jacques.

### BUDGET COMMUNAL

Après approbation du compte de gestion, Gérard PETIT, premier adjoint, présente le compte administratif de la Commune, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>			
REALISATION L'EXERCICE (mandats et titres)	DE	Section de fonctionnement	A	977 831.67	G	1 131 895.10	
		Section d'investissement	B	144 391.78	H	931 103.19	
		+			+		
REPORTS L'EXERCICE 2014	DE	Report en Section de fonctionnement (002)	C		I	1 272 176.00	
		Report en section d'investissement (001)	D		J	618 369.00	
		=			=		
		<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		=A+B+C+D		=G+H+I+J	
				1 122 223.45		3 953 543.29	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016		Section de fonctionnement	E		K		
		Section d'investissement	F	1 786 428.00	L	1 310 831.00	
		<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016</b>		=E+F	1 786 428.00		=K+L
RESULTAT CUMULE		Section de fonctionnement		=A+C+E		=G+I+K	
				977 831.67		2 404 071.10	
		Section d'investissement		=B+D+F		=H+J+L	
				1 930 819.78		2 860 303.19	
		<b>TOTAL CUMULE</b>		=A+B+C+D+E+F		=G+H+I+J+K+L	
				2 908 651.45		5 264 374.29	

## Affectation des résultats

Délibération n° : D201616

**Objet de la délibération**  
Affectation de Résultat  
Budget Principal 2015

Après avoir entendu le compte administratif 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la S F	Résultat 2015	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	618 369.05		786 711.41	-475 597.00	929 483.46
F	1 272 175.87		154 063.43		1 426 239.30

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent global cumulé au 31/12/2015** **1 426 239.30**

**Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1 426 239.30

Total affecté au c/1068

**Déficit Global Cumulé au 31/12/2015**

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## SERVICE EAU

Après approbation du compte de gestion, Gérard PETIT, premier adjoint, présente le compte administratif du service Eau, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 54 237.68	G 91743.56	G-A 37 505.88
	Section d'investissement	B 21 588.47	H 120 647.30	H-B 99 058.83

REPORT L'EXERCICE 2014	DE	Report en Section d'exploitation (002)	C	I 21 663.00
		Report en Section d'investissement (001)	D 68 438.00	J

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		144 264.15 P=A+B+C+D	234 053.86 Q=G+H+I+J	89 789.71 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 298 837.00	L 182 386.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	=E+F 298 837.00	=K+L 182 386.00

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 54 237.68	=G+I+K 113 406.56	59 168.88
	Section d'investissement	=B+D+F 388 863.47	=H+J+L 303 033.30	-85 830.17
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 443 101.15	=G+H+I+J+K+L 416 439.86	-26 661.29

## Affectation des résultats

Délibération n° : D201618

**Objet de la délibération**  
Affectation de Résultat  
Service Eau 2015

Après avoir entendu le compte administratif 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la S F	Résultat 2015	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	-68 437.31		99 058.83	-116 451.00	-85 829.48
F	21 666.30	21 666.30	37 505.88		37 505.88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2015</b>	<b>37 505.88</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 505.88
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	37 505.88
<b>Déficit Global Cumulé au 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### SERVICE ASSAINISSEMENT

Après approbation du compte de gestion, Gérard PETIT, premier adjoint, présente les comptes administratifs de l'Assainissement, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 29 277.91	G 54 589.65	G-A 25 311.74
	Section d'investissement	B 33 517.04	H 52 932.00	H-B 19 414.96

REPORT L'EXERCICE 2014	DE	Report en Section d'exploitation (002)	C	I 63 184.00
		Report en Section d'investissement (001)	D 95 492.00	J

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		158 286.95 P=A+B+C+D	170 705.65 Q=G+H+I+J	12 418.70 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 972 262.00	L 889 079.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	=E+F 972 262.00	=K+L 889 079.00

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 29 277.91	=G+I+K 117 773.65	88 495.74
	Section d'investissement	=B+D+F 1 101 271.04	=H+J+L 942 011.00	-159 260.04
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 130 548.95	=G+H+I+J+K+L 1 059 784.65	-70 764.30

## Affectation des résultats

Délibération n° : D201617

**Objet de la délibération**  
Affectation de Résultat  
Service Assainissement 2015

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après avoir entendu le compte administratif 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la S F	Résultat 2015	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
<b>I</b>	-95 491.62		19 414.96	-83 183.00	-159 259.66
<b>F</b>	63 184.67		25 311.74		88 496.41

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2015</b>	<b>88 496.41</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	88 496.41
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	88 496.41
<b>Déficit Global Cumulé au 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## Affectation des résultats Service EAU-ASSAINISSEMENT

Délibération n° : D201619

**Objet de la délibération**  
Affectation de Résultat  
Budget EAU-ASS 2015

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après avoir entendu le compte administratif 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement de la S F	Résultat 2015	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
<b>I</b>	-163 928.93		118 473.79	-199 634.00	-245 089.14
<b>F</b>	84 850.97	21 666.30	62 817.62		126 002.29

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2015</b>	<b>126 002.29</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	126 002.29
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	126 002.29
<b>Déficit Global Cumulé au 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## LOTISSEMENT d'ARC EN BARROIS

Après approbation du compte de gestion, Gérard PETIT, premier adjoint, présente les comptes administratifs du Lotissement d'ARC EN BARROIS, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

				<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
REALISATION L'EXERCICE (mandats et titres)	DE	Section de fonctionnement	A	629.65	G	6 960.00	
		Section d'investissement	B	6 960.00	H	0.00	
				+			
REPORT	DE	Report en Section de	C				I

L'EXERCICE 2014	fonctionnement (002)	661 006.00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 6 960.00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 668 595.65	=G+H+I+J 13 920.00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 661 635.65	=G+I+K 6 960.00
	Section d'investissement	=B+D+F 6 960.00	=H+J+L 6 960.00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 668 595.65	=G+H+I+J+K+L 13 920.00

## Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Le Maire propose la reconduction des taxes.

Délibération n° : D201611

<p><b>Objet de la délibération</b> Taxes Directes Locales 2016</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
---

le Maire propose de ne pas augmenter les taux relatifs aux taxes directes locales pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19.35
- Taxe foncière (bâti) : 26.47
- Taxe foncière (non bâti) : 45.94
- CFE : 17.31

Les bases ont un peu augmenté. Les produits attendus s'élèveraient à 383.020€ contre 370.700€ pour 2015.

## Point sur les travaux en cours et à programmer

► **Recherche de fuites** : Il reste la conduite d'eau potable qui va de Montrot à Val Bruant, suite à la réunion du 13 mars, il a été décidé de poser deux compteurs (un au départ et un à l'arrivée) et deux vannes de sectionnement qui seront positionnées sur plan.

Le coût s'élève à 14.840,00 €, ce qui ne dépassera pas le montant du marché initial.

► **Conduite d'eau potable de Montrot au réservoir** : Les travaux seront terminés après la réalisation des tests de conformité.

► **Mise aux normes des poteaux incendie** : les travaux sont quasiment terminés.

Gérard PETIT a fait le tour de tous les poteaux incendie ; tout est conforme sauf un à Montrot qui penche à gauche et devra être redressé par l'Entreprise MARTEL.

Au Lotissement Beausoleil (devant la maison de M. Yvon LAHAIE), le poteau ayant été déplacé, il est nécessaire de revoir le trottoir qui est abîmé.

Il reste à tester les poteaux.

► **Travaux à venir :**

- 2<sup>ème</sup> phase de la conduite d'eau potable de la scierie au réservoir : Attente du retour du dossier de subventions DETR.
- Rue Anatole Gabeur : Le Maire indique qu'il y a eu une réunion le 26 février 2016 avec Euro Infra et le Conseil Départemental.  
La consultation doit être lancée début avril 2016.
- STEP : Le permis de construire a été retourné le 17 mars 2016 car il manquait des pièces qui ont été produites depuis, soit le 21 mars 2016.
- Salle des fêtes : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mars 2016 pour l'ouverture des plis : il y a eu huit propositions déclarées conformes. Il reste à les étudier selon les critères suivants, 70 % pour le prix et 30 % pour la note technique.

---

### Point sur l'avenir de la Poste

---

Suite à la rencontre avec les dirigeants départementaux de la Poste, il avait été présenté deux solutions dont celle du Facteur-guichetier.  
Une présentation de cette solution a été proposée au Maire : il y aurait 17h à 18h d'ouverture du guichet, soit les après-midis du lundi au vendredi.  
Le facteur ferait la distribution du courrier le matin et ouvrirait le guichet l'après-midi.  
Cette solution devrait être mise en œuvre le 6 juin 2016 mais il est possible qu'elle soit reportée.  
La convention n'est pas encore signée.

---

### Autorisation de paiement des factures d'investissement

---

Délibération n° : D201612

**Objet de la délibération**  
Autorisation de Paiement des  
Factures d'Investissement

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Service Eau-Assainissement :**

EURO-INFRA, à l'article 2315/33 pour la somme de 2 300.00 € HT soit 2 760.00 € TTC  
SIDER, à l'article 2156, pour la somme de 85.10 € HT soit 102.12 € TTC

**Budget Principal :**

DPC, à l'article 2184 pour la somme de 95.70 € HT soit 114.84 € TTC  
COMMUNE D'ARC EN BARROIS, à l'article 2128 pour la somme de 877 €  
MANUTAN COLLECTIVITES, à l'article 2184 pour la somme de 298.27 € HT soit 357.92 € TTC.  
SPL XDEMAT, à l'article 2051, pour la somme de 155 € HT soit 186 € TTC.  
DIRECT COLLECTIVITES, à l'article 21578, pour la somme de 4 252.00 € HT soit 5 102.40 € TTC

---

### Droit de chasse du Val Guyot

---

Suivant délibérations des 13 mars et 3 avril 2013, il a été conclu un bail de chasse à l'Association des Chasseurs du Val Guyot, représentée par Jérôme SEDILLE, et portant sur une parcelle de 107 ha sise au Val Guyot pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2016.  
Ce bail a fait l'objet d'un avenant pour ramener le prix du loyer à 35 € l'hectare.  
Ce bail étant venu à expiration, Monsieur Jérôme SEDILLE au nom de l'Association des Chasseurs du Val Guyot souhaite la reconduction dudit bail aux mêmes conditions

Délibération n° : D201613

**Objet de la délibération**  
Bail de Chasse  
Val Guyot

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le bail de chasse de la partie de forêt communale appelée le Val Guyot d'une superficie de 107 ha. Il précise que l'actuel détenteur du bail,, l'association de Chasse du Val Guyot représentée par Monsieur Jérôme SEDILLE, son président, souhaite poursuivre la location ainsi que précisé sur le courrier en date du 22 février 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler ce bail avec la dite association du 1er avril 2016 au 31 mars 2025 pour

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

un montant de 35 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De signer un bail de chasse avec l'association Le Val Guyot pour la parcelle dite "Le Val Guyot" d'une superficie de 107 ha, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2025 pour un montant de 35.00 € à l'hectare, soit 3 745.00 € € pour la saison 2016/2017. Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice annuel de l'ONF.
- D'assujettir le bail à l'obligation de respect du cahier des charges établi par l'ONF et annexé au contrat de bail.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

---

## Convention relative au partenariat de la Médiathèque et l'EHPAD

---

Le Maire donne connaissance d'une convention passée entre la Médiathèque représentée par le Maire et l'EHPAD pour le portage de livres à l'accueil de jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adopter cette convention.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### ● Subventions

Délibération n° : D201614

**Objet de la délibération**

Subventions 2016  
Amis des Vieux Jours  
Foyer Rural  
Gymnastique Volontaire

**A l'unanimité**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Mme Magali ZED ne participe pas au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

Les amis des Vieux Jours : 50 €  
Foyer Rural : 2 120 € (Subvention CLSH 2014)  
Gymnastique Volontaire : 150 €

### ■ Adhésions

L'Association ARCAD : Le Maire propose d'adhérer à cette association pour un montant de 100 €, ce qui permettrait à la mairie d'obtenir de cette association des conseils de thermiciens en vue des travaux à réaliser à la salle des fêtes.

Délibération n° : D201615

**Objet de la délibération**

Adhésions 2016

**A l'unanimité**  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer aux structures suivantes pour l'année 2016 :

Office de Tourisme des Trois Forêts : 50 €  
ARCAD : 100 €

### ■ Point sur le Personnel :

Le Maire présente un état du personnel communal :

Il y a deux contrats qui viennent à expiration : fin avril pour Martial GERVASONI, et au 15 avril pour Elsa FRAK. Il va être statué tout prochainement sur ces deux contrats.



▪ **Arbre du carrefour Route de Chaumont et Route de Langres :**

Le Maire précise que l'arbre se trouvant à ce carrefour doit être abattu car il est malade et devient dangereux. Le Conseil Départemental va être avisé.

---

## INTERVENTIONS DIVERSES

---

▶ Daniel ANDREOTTI au sujet du captage à Montrot. Il faut convenir d'un rendez-vous avec l'entreprise LAMARE et les propriétaires des lieux, Mr et Mme Jean-Marie RENAUDIN.

▶ Alice MARCHAND :

- concernant l'AVAP demande si le mail a été adressé à U2A. Il va l'être très prochainement.
- Demande pour les besoins de la Médiathèque si une vingtaine de chaises pourrait être stockée dans l'immeuble du Relais, afin d'éviter de se servir des chaises de la cantine qui doivent être désinfectées après chaque utilisation. Samuel VILLALONGA a déjà posé la question et les chaises sont en train d'être triées pour être remisées dans le local de l'ancien bar du Relais.

▶ Anne-Marie RENAUDIN demande si des composteurs pourraient être vendus par le SMICTOM. Gérard PETIT va se renseigner et précise que le SMICTOM pourrait faire une réunion d'information.

*La séance est levée à 23h 05.*

oo

**Prochaine séance du Conseil Municipal : Non datée**

**Conseil Municipal du 23 mars 2016**

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	